



Le 6 mars 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES LUNDI 17, JEUDI 20 ET JEUDI 27 MARS 2025

Par lettre en date du 3 mars, M. Claude MALHURET, Président du Groupe Les Indépendants - République et Territoires, a demandé le remplacement, à l'ordre du jour de l'espace réservé à son groupe du jeudi 20 mars, de la proposition de loi encadrant l'activité des plateformes de revente agissant en qualité de tiers de confiance par un débat sur le thème : « Revente de billets pour les manifestations sportives et culturelles : quelles actions pour protéger les consommateurs et lutter contre les fraudes et la spéculation ? ».

Par ailleurs, lors de sa séance du 6 mars, le Sénat a décidé :

- l'inscription, à la demande du Gouvernement, en premier point de l'ordre du jour du lundi 17 mars, de la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au renforcement de la sûreté dans les transports ;
- que la séance du lundi 17 mars débiterait à 16 heures ;
- que la séance du jeudi 27 mars débiterait à 11 heures.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des lundi 17, jeudi 20 et jeudi 27 mars s'établit comme suit :

SEMAINE SÉNATORIALE

Lundi 17 mars 2025

À 16 heures

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au **renforcement** de la **sûreté** dans les **transports** (texte de la commission, n° 410, 2024-2025) (demande du Gouvernement)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 14 mars à 15 heures

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des 20 et 21 mars

- Intervention liminaire du Gouvernement

- 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes

- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure

- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute

- Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : vendredi 14 mars à 15 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Jeudi 20 mars 2025

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi relative au **droit** de **vote** par **correspondance** des **personnes détenues**, présentée par Mme Laure DARCOS et plusieurs de ses collègues (n° 192, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mars à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Revente de billets** pour les manifestations sportives et culturelles : quelles actions pour **protéger les consommateurs** et lutter contre les **fraudes** et la **spéculation** ? »

- Temps attribué au groupe Les Indépendants - République et Territoires : 8 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Temps de réponse du Gouvernement : 5 minutes
- Conclusion par le groupe Les Indépendants - République et Territoires : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 19 mars à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe Les Indépendants et au plus tard de 16 heures à 20 heures

(Ordre du jour réservé au groupe SER)

- Proposition de loi visant à **reconnaître** le **préjudice** subi par les **personnes** condamnées sur le **fondement** de la **législation** pénalisant l'**avortement**, et par **toutes** les **femmes**, avant la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'**interruption volontaire** de la **grossesse**, présentée par Mme Laurence ROSSIGNOL et plusieurs de ses collègues (n° 244, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mars à 15 heures

- Proposition de loi visant à **adapter** les **enjeux** de la **rénovation énergétique** aux **spécificités** du **bâti ancien**, présentée par M. Michaël WEBER et plusieurs de ses collègues (n° 14, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 10 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 12 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 17 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 19 mars matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 19 mars à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Jeudi 27 mars 2025

À 11 heures

- Débat à la suite du **dépôt** du **rapport public annuel** de la **Cour des comptes** (demande de la Conférence des Présidents)

- Présentation du rapport annuel
- Temps attribué à la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué à la commission des affaires sociales : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 26 mars à 15 heures

Éventuellement, l'après-midi

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à restaurer l'**autorité** de la **justice** à l'égard des **mineurs délinquants** et de leurs **parents** (n° 343, 2024-2025)